

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mini-Sol inc.	Numéro de permis 2000379	Date d'inspection Le 12 janvier 2021	
Nom de l'établissement Garderie Mini-Sol		Numéro de téléphone (506) 783-9814	
Adresse 63 rue Laplante Est Petit-Rocher NB E8J 1H4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite à l'établissement pour une inspection de surveillance.
- Lors de ma visite, le ratio est respecté.
- L'établissement respecte les recommandations de la Santé publique lors de la pandémie Covid.
- Pendant ma visite, les enfants ont mangé leurs collations et par la suite ils vont jouer à l'extérieure.
- J'observe que les activités sont faites avec les enfants.
- J'observe que les éducatrices sont à l'écoute des besoins des enfants.
- Les dossiers des enfants sont complet selon la loi sur les services de la petite enfance

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 janvier 2021

Date

original signé par
Raymonde Hachey

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 janvier 2021

Date